

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 21 AVRIL 2026

Conseillers

Élus :
15

Le Conseil Municipal de la Commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le vingt et un avril deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Madame Patricia BOURGEOIS, Maire.

Conseillers

Présents :
13

**Conseiller
Absent**

avec procuration :
1

**Conseiller
Absent :**
1

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures 30.

Membres présents :

BOURGEOIS Patricia

GOETZ Jean-Pierre

SCHMELTZ Mathieu

DUTER Claire

GROSHENS Geneviève

SCHNEIDER Raphaël

FREY Rebecca

HAUG Cédric

ZELLER RINGEISEN Cédric

FUCHS Elsa

KRZYZOWSKI Christian

GAUTSCH Audrey

MEYER Marie-Pia

Membre absent avec procuration : KRETZ Jérôme à HAUG Cédric

Membre absent : GRAYER Christian

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du PV du 20 mars 2026
2. Examen et adoption du compte financier unique 2025
3. Affectation du compte de résultat
4. Versement des subventions aux associations
5. Fixation des taux des contributions directes
6. Adoption du budget primitif 2026
7. Election des membres de la commission appel d'offres
8. Election des membres de la commission communale des impôts directs – CCID
9. Election des membres de la commission consultative de la chasse
10. Désignation du délégué du Territoire d'Énergie Alsace – TEA
11. Désignation du correspondant défense
12. Désignation des délégués du Groupement d'Action Sociale – GAS
13. Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du PV du 20 mars 2026

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les Conseils Municipaux des Communes d'Alsace-Moselle, le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Voté à 14 voix pour

2. Examen et adoption du compte financier unique (CFU) 2025

Madame le Maire donne la présidence à Madame Marie Pia MEYER et se retire de la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le certificat administratif adoptant la mise en place du CFU,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Après avoir entendu Madame Marie Pia MEYER dans ses explications,

SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Total Dépenses :	263 332,21 €
Total Recettes :	202 731,41 €
↳ Déficit :	60 600,80 €
+ Résultat antérieur reporté 2024	59 046,53 €
↳ Résultat de clôture 2025	-1 554,27 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Total Dépenses :	276 831,97 €
Total Recettes :	319 654,38 €
↳ Excédent :	42 822,41 €
+ Résultat antérieur reporté 2024	203 046,37 €
↳ Résultat de clôture 2025	245 868,78 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

CONSTATE la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable et approuve le compte financier unique de 2025.

Voté à 13 voix pour

3. Affectation du compte de résultat

Constatant que le CFU présente un excédent de fonctionnement cumulé de :

245 868,78 €

Constatant que le CFU présente un déficit d'investissement cumulé de :

1 554,27 €

Au vu du résultat d'investissement reporté de l'année 2024 :

59 046,53 €

Il sera reporté sur la ligne 001 en dépense d'investissement en 2026 :

1 554,27 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- couvrir le besoin de financement c/1068 : 1 554,27 €
- excédent de fonctionnement reporté (002) : 244 314,51 €

Voté à 14 voix pour

4. Versement des subventions aux associations

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications,
Considérant l'intérêt local,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ALLOUE les subventions suivantes :

A.R.C.	70 €
AS.AMIS DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTE	70 €
ADEIF	140 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	140 €
AGF WITTERNHEIM	140 €
CERCLE SPORTIF ST SEBASTIEN	140 €
LES CIGOGNEAUX DU RIED	140 €
S'LINDE THEATRE	140 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	140 €
AMICALE DE PECHE	140 €
TOTAL	1 260 €

Voté à 14 voix pour

5. Fixation des taux des contributions directes

Il est rappelé qu'il revient aux collectivités territoriales de fixer elles-mêmes, le taux d'imposition des taxes qui constituent leurs ressources fiscales directes.

Trois propositions sont présentées aux membres du Conseil Municipal :

- **Option 1** : augmentation de 2% des taxes et majoration spéciale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
 Voté à 9 voix pour (BOURGEOIS Patricia, GOETZ Jean-Pierre, GROSHENS Geneviève, HAUG Cédric, KRETZ Jérôme, KRZYZOWSKI Christian, MEYER Marie Pia, SCHNEIDER Raphaël, ZELLER RINGEISEN Cédric)
- **Option 2** : augmentation de 1% des taxes et majoration spéciale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
 Voté à 4 voix pour (FUCHS Elsa, GAUTSCH Audrey, FREY Rebecca, SCHMELTZ Mathieu)
- **Option 3** : conserver les taux de l'année de l'année précédente
 Voté à 1 voix pour (DUTTER Claire)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de voter les taux comme suit :

Libellé	Taux votés	Bases d'imposition	Produit attendus
Taxe foncière bâti	22,75 %	538 600	122 532
Taxe foncière non bâti	35,39 %	28 800	10 192
Taxe d'habitation (Résidence secondaire)	17,45 %	6 400	1 117
TOTAL			133 841

Voté à 9 voix pour (BOURGEOIS Patricia, GOETZ Jean-Pierre, GROSHENS Geneviève, HAUG Cédric, KRETZ Jérôme, KRZYZOWSKI Christian, MEYER Marie Pia, SCHNEIDER Raphaël, ZELLER RINGEISEN Cédric)

Voté à 5 voix contre (DUTTER Claire, FUCHS Elsa, GAUTSCH Audrey, FREY Rebecca, SCHMELTZ Mathieu)

6. Adoption du budget primitif 2026

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif 2026 arrêté aux chiffres suivants :
(Les crédits sont spécialisés par chapitre et par article.)

Total des dépenses de la section d'investissement :	126 837,60 €
Total des recettes de la section d'investissement :	126 837,60 €
Total des dépenses de la section de fonctionnement :	503 644,51 €
Total des recettes de la section de fonctionnement :	503 644,51 €
Total du budget en dépenses :	630 482,11 €
Total du budget en recettes :	630 482,11 €

Voté à 14 voix pour

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nomenclature M57, la Commune de Witternheim est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Voté à 14 voix pour

7. Election des membres de la commission appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A l'unanimité, il a été décidé de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Maire GOETZ Jean-Pierre KRZYZOWSKI Christian ZELLER RINGEISEN Cédric	GROSHENS Geneviève HAUG Cédric SCHNEIDER Raphaël

Voté à 14 voix pour

8. Election des membres de la commission communale des impôts directs – CCID

Vu l'article 1650 du code général des impôts qui institue dans chaque Commune une CCID composée de 7 membres, à savoir : le Maire, 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal doit dresser une liste de 24 personnes (12 titulaires + 12 suppléants). Le Directeur départemental des finances publiques désignera les commissaires titulaires et suppléants. Sur la liste définitive devra figurer un commissaire domicilié hors de la commune.

1. DUTTER Claire	13. HAUG Jean-Jacques
2. GAUTSCH Audrey	14. BOUA Odila
3. SCHNEDER Raphaël	15. DENEFFELD Pascal
4. SCHMELTZ Mathieu	16. KRETZ Olivier
5. FREY Rebecca	17. BRAUN Philippe
6. MEYER Marie-Pia	18. KRETZ Paul
7. HAUG Cédric	19. GRAYER Chrisitan
8. FUCHS Elsa	20. HAUG Marcel
9. KRETZ Jérôme	21. HERMANN Gilles
10. GROSHENS Geneviève	22. HAEMMERLE Lucas
11. CHRIST Jean-Georges	23. DELLA NEGRA Mélissa
12. GAUTSCH Arnaud	24. AKBAYRAK Esra

Voté à 14 voix pour

9. Election des membres de la commission consultative de la chasse

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

CONSTITUE la Commission Consultative Communale de la chasse.

DESIGNE Madame Patricia BOURGEOIS, présidente de la 4C, Mesdames Claire DUTTER et Elsa FUCHS en qualité de représentant de la Commune.

DECIDE que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres

Voté à 14 voix pour

10. Désignation du délégué du Territoire d'Energie Alsace – TEA

Vu les articles L.2122-7 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 1997 portant création de Territoire d'Energie Alsace (TEA),
Vu l'article 9-1 des statuts indiquant la répartition du nombre de délégué(e)s,
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué,

A l'unanimité, il a été décidé de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DESIGNE Madame Patricia BOURGEOIS en tant que délégué du TEA.

Voté à 14 voix pour

11. Désignation du correspondant défense

Le correspondant défense est localement un lien et un point de contact pour tous, en matière de Défense. Il est le représentant de sa Commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DESIGNE Madame Claire DUTTER en tant que correspondant défense.

Voté à 14 voix pour

12. Désignation des délégués du Groupement d'Action Sociale – GAS

Les dépenses d'action sociale en faveur des agents de la collectivité sont une des dépenses obligatoires énumérées à l'article L2321 -2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Afin de remplir cette obligation, la Commune adhère au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin. Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Commune au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin qui, depuis plus de 60 ans, mène une action sociale en faveur des agents des collectivités territoriales du Bas-Rhin et a conclu, à ce titre, divers partenariats (CNAS, CEZAM, Garantie Obsèques) et octroie diverses aides et secours.

Vu l'article 88-1 de la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 6478 et 6455 (pour la Garantie Obsèques) du plan comptable,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au GAS/CNAS afin de faire bénéficier ses agents d'une action sociale prévue par la loi.

DESIGNE Madame Patricia BOURGEOIS en tant que déléguée élue.

DESIGNE Madame Solène SCHMITT en tant que déléguée agent.

Voté à 14 voix pour

13. Divers

- La Municipalité envisage la mise en place d'un accueil du matin à compter de la rentrée scolaire 2026.
- Un séminaire destiné aux conseillers municipaux est organisé par la CCCE en date du 3 juin 2026.
- Cinq pièges à frelons ont été installés sur le ban communal de Witternheim. L'amicale des apiculteurs organise une réunion d'information à la MTL le mardi 28 avril 2026.
- Les élus ont pu rencontrer un bon nombre d'organismes depuis le début de leur mandat ; Gendarmerie, FDSEA, CCCE, animation jeunesse, Territoire +, ATIP, directrice d'école.
- Un remblayage a eu lieu chemin du Judenweg et à la sortie de Witternheim direction Bindernheim.
- Un groupe de bénévoles s'est proposé afin d'entretenir le sentier pédestre.
- La traditionnelle opération de nettoyage de printemps aura lieu samedi 25 avril 2026.

Fin de séance à 00 heures 30.

BOURGEOIS Patricia	DUTTER Claire	FREY Rebecca
FUCHS Elsa	GAUTSCH Audrey	GOETZ Jean-Pierre
GRAYER Christian ABSENT	GROSHENS Geneviève	HAUG Cédric
KRETZ Jérôme	KRZYZOWSKI Christian	MEYER Marie-Pia
SCHMELTZ Mathieu	SCHNEIDER Raphaël	ZELLER RINGEISEN Cédric